

Préservez votre sécurité financière

L'assurance de protection des paiements d'AXA vous permet de maintenir votre niveau de vie même dans les périodes difficiles. Si vous vous retrouvez involontairement au chômage ou en incapacité de travail, nous prenons en charge notamment votre loyer, vos primes d'assurance-maladie complémentaire ou vos redevances de leasing.

Moins de soucis financiers

Évitez-vous des situations difficiles grâce à l'assurance de protection des paiements. Si vous ne pouvez plus travailler à la suite d'une maladie ou d'un accident ou si vous perdez involontairement votre emploi, vous risquez de vous retrouver rapidement à court d'argent. Notre assurance vous aide à faire face à vos engagements financiers.

Solution modulable

Cette assurance se compose de quatre modules que vous pouvez souscrire séparément ou combiner en fonction de vos besoins.



Leasing & Abonnement auto

La redevance mensuelle de leasing pour votre voiture ou votre abonnement automobile sont couverts.



Loyer & Hypothèque

Vous pouvez assurer la moitié du loyer mensuel, charges comprises, ou des intérêts hypothécaires, amortissement compris.



Caisse-maladie

Vous pouvez assurer votre prime mensuelle d'assurance complémentaire ou celle de toute votre famille.



Autres dépenses

Un montant forfaitaire mensuel est couvert pour diverses dépenses récurrentes, telles que les abonnements de téléphonie mobile, de salle de sport, de magazines ou de services de streaming.

Prestations

Notre produit prend effet en cas de chômage involontaire et d'incapacité totale de travail pour cause de maladie ou d'accident. Après le délai d'attente, AXA prend en charge les frais mensuels liés aux paiements récurrents couverts par les modules assurés, pendant une durée pouvant aller jusqu'à un an.

Conditions

Vous pouvez souscrire une assurance de protection des paiements dès lors que vous travaillez plus de 25 heures par semaine (ce qui correspond à un taux d'occupation de 60% environ) en contrat de durée indéterminée. Vous trouverez des explications détaillées concernant les personnes assurées dans nos conditions générales d'assurance (CGA).



Vos avantages

- Modules à combiner librement
- Prestations versées pendant un an au maximum
- Maintien de votre niveau de vie dans les périodes difficiles
- Assistance et déclaration de sinistre par téléphone 24h sur 24: 0800 809 809



Simplicité et rapidité

- Faites-vous conseiller par nos experts ou souscrivez notre assurance de protection des paiements en ligne **AXA.ch/protection-paiements**
- Nous vous transmettrons volontiers une offre sur mesure répondant à vos besoins.